

COLLECTIVITES LOCALES : COMMENT AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SUR VOTRE TERRITOIRE ?

Programme

L'économie sociale et solidaire

- Valeurs et principes
- Les structures juridiques
- Le poids économique de l'ESS en France et en Rhône-Alpes

L'économie sociale et solidaire et le développement économique des territoires

- Les atouts de l'ESS pour favoriser le développement des territoires
- Etude de projets du champ de l'ESS à fort impact en termes de développement économique

Les étapes de la mise en place d'une politique de soutien à l'économie sociale et solidaire

- Sensibiliser et former les élus et les techniciens
- Connaître l'ESS sur son territoire
- Le principe du diagnostic partagé
- La construction du plan de soutien : spécifique ou inséré dans les politiques existantes ?
- La modélisation d'une réponse ESS à une problématique récurrente du territoire : présentation de l'outil Fabrique à Initiatives

Les outils à mobiliser: EcoSenS, l'espace régional de développement de l'ESS en Rhône-Alpes

- Le soutien à l'entrepreneuriat
- Le développement de la coopération interentreprises
- Le développement des compétences et des parcours professionnels

Informations complémentaires

- Sanction de la formation : Attestation de présence
- Nature de la formation : Acquisition de compétences

Objectifs

Appréhender l'ESS comme acteur du développement local.

Montrer en quoi et comment l'ESS contribue avec les acteurs concernés à apporter des réponses adaptées aux mutations démographiques, économiques et sociales des territoires.

Etudier les différentes possibilités de soutenir l'ESS sur son territoire et **identifier** les ressources à mobiliser en Rhône-Alpes.

Compétences visées

Etre en capacité d'inscrire l'ESS comme composante d'un projet de développement économique local.

Public

Elu(e)s ou technicien(ne)s des collectivités locales

Durée de la formation

1 jour (7h)

Planning

Le jeudi 5 juin 2014

Intervenantes

Julie ANDRE, Responsable de projets à la CRESS Rhône-Alpes

Tarif

Salarié(e)s, élu(e)s: 275 €